



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du **28 JUIL 2026** portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LAMBESC

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Gatineau, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de LAMBESC en date du 30 mars 2026 ;

VU la proposition du maire de LAMBESC en date du 29 juin 2026 désignant les conseillers municipaux devant siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans à la suite de chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence :

ARRETE

Article 1^{er} : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune LAMBESC est composée comme suit :

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	DE SAINT REMY	Caroline
Titulaire	SAVIN	Sandrine
Titulaire	PAGE	Christelle
Suppléant	QUERLIER	Fabrice
Suppléant	KHASSIME	Khadija
Suppléant	COSTANSO-BITZ	Axel

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	BLANC	Claire
Suppléant	LECHALIER	Karen

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	ALLIETTA	Hélène
Suppléant	MEYER	Dominique

Article 3 : Le Sous-préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de LAMBESC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 28 JUIL. 2026

Pour le Sous-préfet d'Aix-en-Provence et par délégation le Secrétaire général de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence

David LAMBERT

